RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A R26

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue des Ifs, 26120 MALISSARD
921 841 219 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 18 heures,

Madame Assia ABDESSELEM, ayant pour nom d'usage LEFEVRE, demeurant [redacted]

Associée Unique de la société 2A R26,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Assia ABDESSELEM, [redacted] LEFEVRE, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 11 Rue des Ifs, 26120 MALISSARD au [redacted] à compter du 30 juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 116 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Assia LEFEVRE
[redacted]